



KPMG SA
36 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

APEI du Valenciennois

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

APEI du Valenciennois

2a avenue des Sports - 59410 ANZIN

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

APEI du Valenciennois

2a avenue des Sports - 59410 ANZIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association APEI du Valenciennois,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APEI du Valenciennois relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 15 juin 2026

KPMG SA



Jocelyn Scamps

Associé

Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2025 (toutes écritures)

Libellé	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)	187 195	187 195		
Total (I)	187 195	187 195		
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles:				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licence, marques, procédés,	442 970	360 107	82 863	89 452
Immobilisations incorporelles en cours, avances et				
Immobilisations corporelles:				
Terrains	3 198 406	547 641	2 650 765	2 740 022
Constructions	52 185 727	35 038 195	17 147 532	18 323 106
Installations technique, matériel et outill. indus.	23 560 601	19 138 809	4 421 792	4 647 646
Immobilisations corporelles en cours, avances et a	5 654 990		5 654 990	482 248
Biens reçus par legs ou dons destinés à être cédés				
Immobilisations financières:				
Participations	50 810		50 810	50 810
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	565 395		565 395	2 571 706
Prêts				
Autres titres immobilisations financières	49 396		49 396	59 006
Total (II)	85 708 295	55 084 752	30 623 543	28 963 995
Comptes de liaison				0
Total (III)				0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	220 709	35 902	184 806	161 196
Créances:				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 963 641	108 475	2 855 165	3 863 201
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	747 826	134 484	613 342	315 594
Charges constatées d'avance	323 594		323 594	296 814
Valeurs mobilières de placement:				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	40 963 247		40 963 247	37 271 733
Total (IV)	45 219 017	278 862	44 940 155	41 908 537
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Total (V)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Total (VI)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Ac				
Total (VII)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	131 114 508	55 550 809	75 563 698	70 872 532

Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2025 (toutes écritures)

Libellé	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
(1) Détail des comptes de liaison annexé				
(2) Dont à moins d'un an :			3 622 670	4 140 029
(2) Dont à plus d'un an :			1 027 181	252 218
(3) Dont créances art97 décret 2003-1010			252 218	252 218

Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2025 (toutes écritures)

	Libellé		Net	Net A-1
	FONDS PROPRES *			
	Fonds propres sans droit de reprise:			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires		606 498	606 498
	Fonds propres avec droit de reprise:			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecart de réévaluation			
	Réserves:			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres		31 737 140	29 819 377
	Reports à nouveau			
	Reports à nouveau hors activités SMS		3 930 019	3 340 672
	Reports à nouveau activités SMS non contrôlée		-484 732	-484 732
	Reports à nouveau activités SMS ss gest ctrlé		274 956	-124 031
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification			
	Charges des activités SMS prise en compte différée		-492 986	-598 156
	Excédent ou déficit de l'exercice			
	Résultat hors activités SMS		288 087	269 796
	Résultat activités SMS non contrôlées		896 820	894 208
	Résultat activités SMS ss gest contrôlée		1 752 350	2 242 680
	Situation nette (sous total)			
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement		3 233 080	2 922 382
	Provisions réglementées		576 347	576 347
	Total (I)		42 317 580	39 465 042
	Compte de liaison			
	Total (II)			
	FONDS REPORTES ET DEDIES			
	Fonds reportés liés aux legs et donations			
	Fonds dédiés		7 477 986	6 139 404
	Total (III)		7 477 986	6 139 404
	PROVISIONS			
	Provisions pour risques		120 485	58 388
	Provisions pour charges		4 419 330	4 338 821
	Total (IV)		4 539 815	4 397 209
	DETTES			
	Emprunts obligataires et assimilés			
	Emprunts et dettes auprès des étb. de crédit		8 201 133	9 022 429
	Emprunts et dettes financières diverses			
	Instruments financiers à terme			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 278 565	2 007 996
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		8 859 787	8 732 988
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		969 852	426 043
	Autres dettes		898 958	681 422
	Produits constatés d'avance		20 022	

Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2025 (toutes écritures)

	Libellé		Net	Net A-1
	Total (V)		21 228 317	20 870 878
	Ecart de conversion Passif (VI)			
	Total (VI)			
	TOTAL GENERAL (I+II+III+III+IV+V+VI)		75 563 698	70 872 532

(1) Dont comptes 1201 et 1291 res /cont tiers fin	1 752 350	2 242 680
(2) Dont concours bancaires et soldes cr banques		
(3) En particulier : caut versées par res. entrée		
(4) Dont à plus d'un an		
(4) Dont à moins d'un an	2 477 190	2 007 996
(5) Dont fonds majeurs protégés et tutelles :		
(1) : Dont résult. ss gest. contrôlée / cpte 1205		
(1) : Dont résult. ss gest. contrôlée / cpte 1295		

Compte de Résultat Combiné arrêté au 31/12/2025 (toutes écritures)

Libellé	Net	Net A-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 047 223	1 274 207
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives activés sms		
Ventes de prestations de service	4 660 181	4 356 728
dont parrainages		
dont ventes de prestations relatives activités sms		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	59 703 468	57 040 887
dont contributions financ. des autorités de tarif.		
Vers. des fondateurs ou conso. dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amort, deprec, prov, trans de charges	162 486	233 039
Produits des cessions d'immobilisations incorporell	6 000	
Utilisations des fonds dédiés	555 900	583 899
Autres produits	789 631	788 831
dont résultat des activités SMS ss gest ctrlée		
Total I	66 924 890	64 277 591
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	359 291	396 927
Autres achats et charges externes	11 948 457	11 288 881
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 040 777	3 016 320
Salaires	31 996 532	31 545 534
Cotisations sociales	12 337 164	12 193 795
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 063 582	3 210 313
Dotations aux provisions	164 821	59 645
Valeurs comptables des immobilisations incorporelle	24 421	
Reports en fonds dédiés	1 894 482	248 840
Autres charges	62 492	37 187
Total II	64 892 019	61 997 442
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	2 032 872	2 280 148
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres val mobilières et créances actif immobili	133	112
Autres intérêts et produits assimilés	841 674	837 994
Reprises sur prov, deprec et tranferts de charge		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions val mobil. de placement		10

Compte de Résultat Combiné arrêté au 31/12/2025 (toutes écritures)

Libellé	Net	Net A-1
Total III	841 807	838 116
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort, aux déprec et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	212 317	207 998
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières		
Charges nettes sur cessions val mobil. de placemnt		
Total IV	212 317	207 998
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	629 490	630 118
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	2 662 362	2 910 266
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		258 416
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		24 952
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		233 464
Participation des salariés aux résultat (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	120 521	128 793
Total des produits (I + III + V)	67 766 697	65 374 123
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	65 224 857	62 359 185
EXCEDENT OU DEFICIT	2 541 841	3 014 938
dont Résultat hors activités SMS	288 087	269 796
dont Résultat activités SMS non contrôlées	896 820	894 208
dont Résultat activités SMS ss gest contrôlée	1 356 934	1 850 933
Incorporation du résultat antérieur	395 417	391 747
RESULTAT AU BILAN	2 937 258	3 406 685
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestation en nature		
Bénévolat		
Total		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total		
Incorporation du résultat antérieur	-395 417	

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Objet social

L'objet social de notre association est décrit ainsi dans les statuts (Extrait) :

Article 1 : Dénomination : Il est formé, conformément à la loi du 1er Juillet 1901 entre toutes les Personnes qui adhèrent aux présents statuts, une Association ayant pour titre :

« Association de Parents et amis de Personnes Handicapées Intellectuelles du Valenciennois » dite : « APEI du Valenciennois, Les Papillons Blancs ».

Sa durée est illimitée. Elle comprendra autant de Sections Familiales Territoriales qu'il apparaîtra souhaitable et ce dans les conditions définies dans le Règlement Général.

Article 2 : Siège social : Le Siège Social de l'Association est établi : - 2 a Avenue des Sports à ANZIN, 59410. Il pourra être transféré en tout autre lieu de l'Arrondissement de Valenciennes par simple décision du Conseil d'Administration.

Article 3 : Objet : L'Association a pour objet de rechercher une solution pour toute personne ayant un handicap intellectuel et présentant ou non des troubles associés, de polyhandicap ou de TED dont l'autisme, quels que soient son âge et sa condition sociale, accueillie par l'Association.

Les solutions mises en œuvre visent l'intégration en milieu dit ordinaire ou en milieu protégé des personnes concernées. Elles seront recherchées par la promotion et la mise en œuvre de tout dispositif nécessaire au développement physique, intellectuel et moral des personnes handicapées.

Cette intégration, quelle qu'elle soit, vise à faire reconnaître les personnes concernées comme citoyens à part entière d'une société qui ne les connaît et reconnaît que peu ou prou.

Les solutions mises en œuvre tiendront compte des facteurs particuliers inhérents à la vie des personnes concernées et aussi des facteurs inhérents au fonctionnement de la société notamment les facteurs sociétaux, les facteurs économiques et les facteurs environnementaux.

Les solutions mises en œuvre le seront avec l'acceptation des parents et/ou des personnes morales ou physiques ayant charge des personnes handicapées.

Concernant les parents, des actions seront mises en œuvre pour les accompagner dans la vie de parents de personnes handicapées.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

1 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

En se reposant sur les valeurs définies, l'APEI du Valenciennois a pour objet de rechercher une solution pour toute personne ayant un handicap intellectuel et présentant ou non des troubles associés, de polyhandicap ou de Trouble Envahissant du Développement (TED) dont l'autisme, quels que soient son âge et sa condition sociale, accueillie par l'association.

La mission exercée auprès des personnes accueillies repose sur une personnalisation de l'accompagnement. Cette approche s'appuie sur un recueil attentif des attentes et besoins des personnes accueillies ou accompagnées.

Elle s'entoure des précautions et conditions nécessaires à une expression sincère, exempte de toute pression externe, et entourée d'une bienveillance et confiance dans les potentialités de chaque personne.

Avec un souci d'innovation, elle recherche des prestations adaptées associant les personnes accompagnées et leurs proches.

Les Statuts de l'Association "Les Papillons Blancs" de Valenciennes en date du 5 Janvier 1961 (Journal Officiel des 23 et 24 Janvier 1961) sont modifiés ainsi qu'il suit par Décisions des Assemblées Générales du

Vingt-trois Février Mil Neuf Cent Soixante Neuf, du Huit Mars Mil Neuf Cent Soixante Dix, du Seize Juin Mil Neuf Cent Soixante Treize, du Vingt Six Avril Mil Neuf Cent Soixante Quinze, du Vingt Trois Avril Mil Neuf Cent Soixante Dix Sept, du Vingt Quatre Mars Mil Neuf Cent Soixante Dix Neuf, du Dix Mai Mil Neuf Cent Quatre Vingt Un, du Vingt Trois Mai Mil Neuf Cent Quatre Vingt Deux, du Premier Juin Mil Neuf Cent Quatre Vingt Six, du Douze Juin Mil Neuf Cent Quatre Vingt Huit, du Douze Juin Mil Neuf Cent Quatre Vingt Treize, du Vingt quatre juin deux mille, du Vingt Juin deux mille neuf, par décision du Conseil d'Administration du neuf septembre deux mille quinze.

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

PREFET DU NORD

donne récépissé à **Monsieur le Président**

d'une déclaration en date du : **25 mai 2018**

faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

STATUTS

dans l'association dont le titre est :

**ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPEES INTELLECTUELLES DU VALENCIENNOIS
DITE APEI DU VALENCIENNOIS, LES PAPILLONS BLANCS**

dont le siège social est situé : 2 A avenue des Sports
59410 Anzin

Décision(s) prise(s) le(s) : **13 avril 2018**

Pièces fournies : Procès-verbal
Statuts

2 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements Cf Partie 6.1 Actif Immobilisé (Conforme aux PQI)
- Ressources humaines (recrutements de l'exercice en termes quantitatifs et qualitatifs ; évolution moyenne des rémunérations à effectif constant et évolution de la masse salariale totale)
 - Evolution moyenne des rémunérations :

<i>Evolution moyenne des rémunérations</i>	
Année	Masse salariale brute
2024	31 285 239 €
2025	31 828 672 €
Variation en %	1,74%

Autres moyens/dépenses engagées :

Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 14 485 heures au titre de l'exercice.

3 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

3.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

- **Pôle Habitat** : Construction en cours du site les Glycines à Anzin (VEFA : Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) dont l'emprunt sera débloqué courant de l'année 2026. *Nous pouvons noter que le Conseil Départemental a voté une troisième subvention de 800 000 € sur l'année 2025 pour ce projet. Cette subvention ne figure pas dans les comptes arrêtés pour l'année 2025 car elle n'a pas encore été versée. Prévision d'achèvement des travaux début de l'année 2027.*
- **ESAT Ateliers réunis** : Construction en cours sur la ville de Saint Amand les eaux du site incluant l'atelier blanchisserie et recherche d'un partenaire pour souscrire l'emprunt prévu au plan de financement. *Prévision d'achèvement des travaux mars 2026.*
- **IME les 2 Rives** : Accord des financeurs sur le projet de reconstruction de l'Internat : accord du CNSA pour le **Plan d'Aide à l'Investissement (PAI)** de 1.2 M€ (à percevoir) et attribution d'un **Crédit Non Reconductible d'Investissement (CNR)** par l'Agence Régionale de la Santé 1.8 M€ reçu en 2025.
- **Maison d'accueil Spécialisée** : Validation par l'Agence Régionale de la Santé du Projet de la nouvelle structure de **Maison d'Accueil Spécialisée** pour public TSA sur St Amand les Eaux et rattaché à l'établissement la MAS d'Anzin. Financement 2 mois sur 2025. Projet de construction en cours d'étude.
- **SAMSAH** : Extension 2 places PHV à compter du 1^{er} Avril soit un financement complémentaire de 9 mois sur l'année 2025.
- Dépôt et accord :
 - **PPI** : **Plan Pluriannuel d'Investissement** quinquennal ARS 2025-2029
 - **PPI** : **Plan Pluriannuel d'Investissement** quinquennal Conseil Départemental 2025-2029
 - **C.P.O.M.** ARS 2026-2030,
 - Dossier Frais de Siège 2026-2030
 - **C.P.O.M.** Département 2023-2027 signé 2024
 - Avenant CPOM 2023-2027 conjoint CD/ARS en cours de signature.

3.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture :

Pas de faits postérieurs à la date de réalisation de l'arrêté des comptes et de l'annexe.

4 Principes et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'association ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du code l'action sociale et des familles, aux dispositions spécifiques applicables du règlement 2018-06 et au règlement ANC 2019-04 et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 applicable au 1er janvier 2025.

Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC 2022--06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022--06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122--1 et 831--3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charges ;
- La création / modification de comptes du plan comptable général ;
- L'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application du règlement ANC n°2022--06 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N.

TABLEAU DE RECLASSEMENT DES POSTES N (PRÉSENTATION SELON ANC 2022--06)

Poste concerné (ancien modèle)	Montant N selon ancien format	Reclassement requis au titre du règlement	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle (intitulé complet)	Montant après reclassement
Transferts de charges	97 811,10 €	Reclassés selon la nature de l'opération	Autres produits et Indemnités d'assurance	97 811,10 €
Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles (en produits exceptionnels)	6 000 €	Reclassées en produits d'exploitation	Produits des cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 000 €
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées (en charges exceptionnelles)	24 420,70 €	Reclassées en charges d'exploitation	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	24 420,70 €
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat (en produits exceptionnels)	119 778,52 €	Reclassées en produits d'exploitation	Subventions	119 778,52 €
Charges constatées d'avance	323 594,19 €	Présentées en "Créances – Charges constatées d'avance"	Actif circulant – Créances	323 594,19 €
Frais d'établissement	187 195,25 €	Présentés dans un poste spécifique hors immobilisations	Frais d'établissement	187 195,25 €
Avances et acomptes sur immobilisations	58 683,52 €	Regroupés avec les immobilisations en cours	Immobilisations en cours	58 683,52 €

4.2 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

— Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale Historique non vérifiable si concerné et réalisé.

Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée.

Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés ci-dessous.

Type d'immobilisation	Mode	Durée (sauf particularités)
Constructions	Linéaire	Durée de vie des composants
<i>Gros œuvre</i>		<i>40 à 50 ans</i>
<i>Toiture</i>		<i>10 à 20 ans</i>
<i>Aménagements intérieurs</i>		<i>15 à 20 ans</i>
<i>Revêtements sols souples, peintures</i>		<i>7 à 15 ans</i>
<i>Electricité / chauffage</i>		<i>15 à 20 ans</i>
<i>Menuiserie</i>		<i>15 à 25 ans</i>
Matériel et outillage	Linéaire	Durée d'utilisation
Installations générales	Linéaire	Durée d'utilisation
Matériel de transport	Linéaire	Durée d'utilisation
Matériel de bureau	Linéaire	Durée d'utilisation
Mobilier de bureau	Linéaire	Durée d'utilisation

4.2.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Libellé	Val. Début Exer	Acquisitions	Cessions	Virts pos. à pos.	Val. Fin Exer
Frais d'établissement	187 195 €				187 195 €
Frais de recherche et de développement					
Concession, brevet, licence, marque, procédé, log.	456 220 €	36 778,64 €	52 052 €		440 947 €
Droit au bail, fonds commercial	2 023 €				2 023 €
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immo incorporelles					
Total I - Immobilisations Incorporelles	645 438 €	36 779 €	52 052 €		630 165 €
Terrains et agencements de terrains	3 114 488 €	83 918 €			3 198 406 €
Constructions	39 179 343 €	107 273 €	13 344 €		39 273 271 €
I.G.A.A. sur constructions	12 749 813 €	191 459 €	28 816 €		12 912 456 €
Installations techniques Matériel et outillage	12 421 664 €	464 155 €	333 365 €		12 552 454 €
Autres immobilisations corporelles IGAA divers	686 951 €				686 951 €
Autres immos corporelles matériel de transport	4 612 134 €	382 431 €	157 162 €		4 837 404 €
Autres immos corporelles Mat bureau et info.	1 983 538 €	32 881 €	100 273 €		1 916 146 €
Autres immos corporelles Mobilier	2 149 289 €	57 473 €	51 718 €		2 155 044 €
Autres immobilisations corporelles	1 371 703 €	51 469,55 €	10 570 €		1 412 602 €
Immobilisations corporelles en cours	474 643 €	5 145 347 €	23 683 €		5 596 307 €
Avances et acomptes sur immos corporelles	7 605 €	61 938 €	10 859 €		58 684 €
Total II - Immobilisations Corporelles	78 751 171 €	6 578 345 €	729 791 €		84 599 725 €
Participations	50 810 €				50 810 €
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	2 571 706 €	1 052 €	2 007 364 €		565 395 €
Prêts					
Autres immobilisations financières	59 006 €	10 863 €	20 473 €		49 396 €
Total III - Immobilisations Financières	2 681 522 €	11 915 €	2 027 837 €		665 601 €
Total Général (I + II + III)	82 078 131 €	6 627 039 €	2 809 680 €		85 895 490 €
Dont immobilisations subventionnées					
- sur taxe d'apprentissage	753 100 €	28 763,49 €	32 629 €	17 718 €	766 953 €
- autres	17 348 008 €	151 035,52 €	30 762 €	-3 053 €	17 465 229 €

Nature de l'Investissement	Solde Au 31/12/2024	Nouvelle immos en cours en 2025	Transformation en immos réelles en 2025	Cessions des immos en cours	Solde Au 31/12/2025
<i>Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice</i>	27 598 €	6 944 €	-20 809 €	-13 734 €	
<i>Engagés antérieurement mais non terminés durant l'exercice</i>	454 649 €	2 763 423 €			3 218 072 €
<i>Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture</i>		2 436 918 €			2 436 918 €
Total	482 248 €	5 207 285 €	-20 809 €	-13 734 €	5 654 990 €

5.2.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations Amortissables	Montant Amort début Exercice	Augmentation Dotation Exercice	Diminution Amort. sur Immos. Sorties	Virements de Poste à Poste	Montant Amort fin Exercice
Frais d'établissement	187 195 €				187 195 €
Frais de recherche et de développement					
Concession, brevet, licence, marque, procédé, log.	368 791 €	43 368 €	52 052 €		360 107 €
Droit au bail, fonds commercial					
Autre immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immo incorporelles					
Total I - Immobilisations Incorporelles	555 986 €	43 368 €	52 052 €		547 302 €
Terrains et agencements de terrains	374 466 €	173 175 €			547 641 €
Constructions	25 502 586 €	1 134 046 €	132 927 €		26 503 705 €
I.G.A.A. sur constructions	8 103 462 €	458 608 €	27 579 €		8 534 491 €
Installations techniques Matériel et outillage	10 141 373 €	576 884 €	331 969 €	464 €	10 386 752 €
Autres immobilisations corporelles IGAA divers	153 639 €				153 639 €
Autres immos corporelles matériel de transport	3 424 173 €	315 903 €	135 374 €	-464 €	3 604 238 €
Autres immos corporelles Mat bureau et info.	1 903 770 €	107 165 €	100 273 €		1 910 663 €
Autres immos corporelles Mobilier	1 670 689 €	110 077 €	51 718 €		1 729 048 €
Autres immobilisations corporelles	1 283 989 €	81 050 €	10 570 €		1 354 469 €
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes sur immos corporelles					
Total II - Immobilisations Corporelles	52 558 148 €	2 956 909 €	790 411 €		54 724 646 €
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total III - Immobilisations Financières					
Total Général (I + II + III)	53 114 134 €	3 000 277 €	842 463 €		55 271 948 €
Dont immobilisations subventionnées					
- sur taxe d'apprentissage	725 390 €	16 726 €	32 629 €	1 486 €	710 974 €
- autres	10 407 977 €	555 909 €	30 762 €	-1 486 €	10 931 638 €

L'augmentation des dotations de l'exercice résulte d'une dépréciation supplémentaire concernant l'un de nos terrains, pour un montant de 160 000 €. Cette dépréciation a été motivée par la diminution de la valeur du bien, dont la valeur actuelle est désormais inférieure à sa valeur nette comptable. Au cours de l'année 2024, une proposition de rachat de 700 000 € puis de 540 000 € a été reçue en 2025, alors que le terrain était enregistré à hauteur de 873 909,88 €. La dépréciation constatée s'élève ainsi à 333 909,88 € à la clôture de l'exercice.

4.2.2 Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont totalement amortis et correspondent aux dépenses suivantes sur les établissements :

Ferme Thérapeutique pour	50 685 €
ESAT Ateliers Réunis pour	10 634 €
ESAT Ateliers du Hainaut pour	1 079 €
Foyer de Vie Hélios pour	45 185 €
FAM Chemin Vert pour	79 610 €
Soit un Total de :	187 195 €

4.3 Actif circulant

4.3.1 Stocks et en cours

La valeur brute des stocks est déterminée de la manière suivante :

- Matières premières et approvisionnements : prix d'achat
- Produits intermédiaires et finis : coûts de production
- Marchandises : prix d'achat
- En cours : NC

Les éventuelles dépréciations de stock sont évaluées de la manière suivante :

- Matières premières et approvisionnements : selon inventaire physique.
- Produits intermédiaires et finis : selon le risque d'invendus et l'année de fabrication des produits finis

Matières 1ères	Valeur brute Stock	Dépréciation	Valeur nette Stock
	31/12/2025	2 025	31/12/2025
Stock Matières ESAT WATTEAU	4 975 €	0 €	4 975 €
Stock Matières EA Watteau Espace Services	7 134 €		7 134 €
Stock Matières ESAT Ateliers Hainaut Fer	13 702 €		13 702 €
Stock Matières ESAT Ateliers Hainaut Bois	23 879 €		23 879 €
Stock Matières ESAT Ateliers Réunis	9 899 €	-2 974 €	6 926 €
Stock Matières ESAT Ateliers Réunis Blanchisserie	31 374 €	-28 055 €	3 319 €
Total	90 963 €	-31 029 €	59 934 €

Produits finis	Valeur brute Stock	Dépréciation	Valeur nette Stock
	31/12/2025	2 025	31/12/2025
Stock Produits finis Watteau Vins	7 422 €	-4 874 €	2 549 €
Stock Produits finis Hainaut Activité Fer	96 211 €		96 211 €
Stock Produits finis Hainaut Activité Bois	16 907 €		16 907 €
Stock Produits finis AT Réunis	9 206 €		9 206 €
Total	129 746 €	-4 874 €	124 872 €
Total Général Stocks	220 709 €	-35 902 €	184 806 €

4.3.2 Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations

4.3.2.1 Dépréciations

Cf tableau ci-dessous.

4.3.3 Précisions sur d'autres créances

4.3.3.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance significatives sont les suivantes :

Lors de la réhabilitation des bâtiments du Pôle Habitat pour le foyer Les Peupliers à Vieux Condé, en accord avec le Département du Nord, l'APEI a versé à SIGH (Société Immobilière Grand Hainaut) la somme correspondant au coût des travaux.

Ce versement est considéré comme une avance sur loyer faisant donc l'objet d'une charge constatée d'avance qui sera reprise chaque année pour une valeur correspondant aux charges d'amortissements pratiqués sur ces travaux (durée de 25 ans : sera soldé fin 2037). Une charge locative est constatée et est compensée par la reprise d'un fonds dédié chaque année. Le solde au 31/12 est de 176 261,31 €.

4.4 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice 01/01/2025	Augmentations : dotation de l'exercice 1	Diminutions : reprise de l'exercice 1	Dépréciations à la fin de l'exercice 31/12/2025
Immobilisations incorporelles				0 €
Immobilisations corporelles				0 €
Stocks	19 022 €	35 902 €	-19 022 €	35 902 €
Créances	217 222 €	27 403 €	-1 667 €	242 959 €
Immobilisations financières	0 €			0 €
Total	236 244 €	63 306 €	-20 689 €	278 861 €

4.5 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

4.5.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Fonds Associatifs avec et sans droits de reprise	Solde 01/01/N	Affectation	Solde 31/12/N
<i>Valeur Patrimoine intégré</i> <i>Autres fonds sans droits de reprise</i> <i>Legs et Donations</i>	606 498 €		606 498 €
<i>Subventions d'équipement</i> <i>Autres Subventions d'investissements</i>			
<i>Sous total Fonds associatifs sans droit de reprise</i>	606 498 €		606 498 €
<i>Subventions d'investissement sur biens renouvelables</i>			
<i>Excédents affectés à l'investissement</i>	27 248 854 €	1 899 419 €	29 148 273 €
<i>réserves de compensation</i>	2 570 523 €	18 344 €	2 588 868 €
<i>Excédents affectés à la couverture du BFR</i>			
<i>Sous Total Fonds associatifs avec droit de reprise</i>	29 819 377 €	1 917 763 €	31 737 140 €
Total Général avec et sans droits de reprise	30 425 875 €	1 917 763 €	32 343 638 €

4.5.1.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'entité. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

4.5.1.1.2 Tableau de variation des fonds propres avec droit de reprise

Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf).

En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

4.5.2 Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs

Le « Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur » est constitué des résultats réalisés sur des projets (résultats d'établissements, de programmes) qui sont pris en considération par les organismes de financement pour déterminer le montant des ressources à attribuer pour les exercices suivants. Il fait l'objet d'une ventilation par exercice

Report à nouveau gestion contrôlée :

- **Reports à nouveau créditeurs :**

Il s'agit des résultats antérieurs sous contrôle tiers financeurs qui seront repris en 2026.

A date d'arrêté des comptes, nous n'avons pas reçu le retour définitif des comptes administratifs 2024 du Conseil Départemental ni de l'ARS.

Report à Nouveau	Montant
LES DEUX RIVES	59 871 €
IME ST AMAND	210 523 €
IME LA CIGOGNE	21 122 €
SESSAD D'ELNON	6 395 €
MAS	139 485 €
Total	437 395 €

- **Reports à nouveau débiteur :**

Il s'agit des résultats antérieurs débiteurs sous contrôle tiers financeurs des établissements financés par le Conseil Départemental.

Report à Nouveau	A nouveau 01/01	Affectation N	Solde 31/12
SAMO	-37 543 €		-37 543 €
POLE HABITAT DU VALENCIENNOIS	-78 143 €	78 143 €	
FAM LA RECONNAISSANCE INTERNAT	-68 216 €	68 216 €	
FOYER DE VIE HELIOS	-265 354 €	140 458 €	-124 896 €
FAM DU CHEMIN VERT HEBERGEMENT	-13 792 €	13 792 €	
Total	-463 049 €	300 610 €	-162 439 €

Dépenses non opposables

Dépenses non opposables	A Nouveau 01/01/N	Affectation N	Solde 31/12/N
Dépenses pour Congés payés	-331 619 €	-9 030 €	-340 649 €
Amortissements comptables excédentaires différés (IFRS)	-158 397 €	114 199 €	-44 198 €
Autres Droits acquis par salariés	-47 930 €		-47 930 €
Autres Dépenses non opposables	-60 209 €		-60 209 €
TOTAL	-598 156 €	105 170 €	-492 986 €

Report à nouveau gestion propre

Report à nouveau des activités propres de l'association	Solde au 01/01/N	Affectation N	Solde au 31/12/N
report à nouveau créditeur Gestion Propre	3 340 672 €	589 347 €	3 930 019 €
report à nouveau débiteur	-484 732 €		-484 732 €
TOTAL	2 855 940 €	589 347 €	3 445 287 €

4.5.3 L'excédent ou déficit de l'exercice

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

NB : Sont incorporés au résultat de l'exercice, les reports à nouveau ci-dessous des comptes administratifs N-2 de l'ARS.

13

RESULTAT N-2 incorporé au Résultat N	Montant
IME Les 2 Rives	76 940 €
IME Léonce Malécot	254 021 €
IME La Cigogne	12 651 €
SESSAD D' Elnon	2 025 €
Maison Accueil Spécialisée La Bleuse Borne	49 779 €
Total	395 417 €

4.5.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan.

La première application du changement de réglementation a été appliquée suivant le règlement 2018-06 de façon rétrospective, avec un effet à l'ouverture de l'exercice sur le poste subventions d'investissement (diminution), le poste report à nouveau (augmentation), effet correspondant à la méthode retenue par notre entité ci-dessus décrite.

Subventions Travaux Non Engagés					
Etablissement	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentation	Engagement	Virement	Valeur brute au 31/12/2025
CONSO APEI	426 749 €	388 828 €	35 017 €		780 560 €

Subventions Investissement Engagées Valeurs Brutes					
Etablissement	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Virement	Valeur brute au 31/12/2025
CONSO APEI	4 064 597 €	76 666 €	52 266 €		4 088 997 €
Taxe Apprentissage	753 100 €	28 763 €	32 629 €	17 718 €	766 952 €
Autres Subventions	3 311 497 €	47 902 €	19 637 €	-17 718 €	3 322 045 €

Quote part des subventions Engagées virées au Résultat (Amortissements)					
Etablissement	Cumul Amort au 31/12/2024	Augmentation compte 747	Diminutions	Virement	Cumul Amort au 31/12/2025
CONSO APEI	1 568 964 €	119 779 €	52 266 €		1 636 477 €
Taxe Apprentissage	725 390 €	16 726 €	32 629 €	1 486 €	710 973 €
Autres Subventions	843 574 €	103 052 €	19 637 €	-1 486 €	925 503 €

Net Taxe Apprentissage	27 710 €	12 037 €		16 232 €	55 979 €
Net Autres Subventions	2 467 923 €	-55 150 €		-16 232 €	2 396 541 €
Subventions Non Engagées	426 749 €	388 828 €	35 017 €		780 560 €
Net CONSO APEI	2 922 382 €	119 779 €			3 233 080 €

Nous pouvons noter que le Conseil Départemental a voté une troisième subvention de 800 000 € sur l'année 2025 pour le projet de construction du Pôle habitat à Anzin. Cette subvention ne figure pas ci-dessus car elle ne nous a pas encore été versée.

Rappelons que le Conseil Départemental avait déjà voté et attribué sur l'année 2024 une deuxième subvention de 500 000 € pour le projet de construction du Pôle habitat à Anzin. Nous avons encaissé 50 % de celle-ci sur l'année 2025.

Enfin, pour mémoire, une première subvention avait déjà été versée en 2023 à hauteur de 400 000 €. La subvention totale octroyée pour ce projet est de 1 700 000 € sur 2 300 000 € prévu initialement au plan de financement.

4.5.5 Provisions réglementées

Cf § 6.6 les tableaux de variations des provisions réglementées et pour risques et charges

4.6 Fonds reportés et dédiés

4.6.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situations	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice (789) B	Engagement à réaliser sur legs et donations affectés (689) C	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19) D = A-B+C
Ressources					
Legs Pougheon	88 796 €	33 495 €	7 525 €		25 970 €
Total	88 796 €	33 495 €	7 525 €		25 970 €

Le projet d'utilisation des fonds a été partagé avec les usagers de l'établissement a été présenté et validé au Conseil d'Administration en 2022. Les premières dépenses sont engagées depuis l'année 2022 et d'autres sont en cours de réalisation.

4.6.2 Fonds dédiés

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, alors même que le projet est terminé, que l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Utilisation		Transfert	A la clôture de l'exercice
			Diminution	Dont remboursement		
Fonds Exploitation						
<i>« contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS (1) »</i>						
Fonds dédiés CNR subvention d'exploitation			5 072 €		5 072 €	
CNR Travaux extension SESSAD Escaut	33 333 €					33 333 €
CNR Mesures salariales	210 518 €					210 518 €
Fonds dédiés - Formations, stagiaires, contrat d'apprentissage et autres	303 129 €	79 800 €	73 055 €			309 874 €
<i>Contributions financières d'autres organismes (2)</i>						
Pictogrammes	8 000 €					8 000 €
SCBCM Ministère de la Santé et de la Jeunesse	2 500 €					2 500 €
APEI PAS activité	17 608 €		4 952 €			12 656 €
Pôle Habitat - Amort - Loyer Travaux	214 411 €		16 088 €			198 323 €
IME La Cigogne (Participation Parents)	6 110 €					6 110 €
APEI / MAS AJ	8 500 €				-8 500 €	
APEI : MAS Micro Forêt	130 €					130 €
<i>Ressources liées à la générosité du public (3)</i>						
APEI	1 585 €					1 585 €
APEI - Vignoble	3 000 €					3 000 €
APEI - IME Malécot	6 165 €				-6 165 €	
APEI - Legs divers	4 344 €	7 021 €	3 877 €			7 488 €
APEI - Divers	3 000 €					3 000 €
Fonds Dédiés Investissements :						
Fonds Dédiés Investissements - Engagés	4 472 108 €	103 133 €	452 857 €		14 665 €	4 137 049 €
Fonds Dédiés Investissements - Non engagés	844 962 €	1 822 326 €	117 798 €		-5 072 €	2 544 418 €
TOTAL	6 139 403 €	2 012 281 €	673 698 €			7 477 986 €

4.6.2.1 Subventions de fonctionnement affectées

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Nature du concours ou de la subvention Cumul historique jusqu'au 31/12/N	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Subvention d'investissement		3 094 705 €	3 436 €		134 939 €

4.7 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

Tableau de variation des provisions	Situations et mouvements (16)			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Provisions au début de l'exercice 01/01/2025	Augmentations : dotation de l'exercice N	Diminutions : reprise de l'exercice N	Provisions à la fin de l'exercice 31/12/2025
Provisions réglementées				
Provision réglementée pour couverture BFR	106 135 €			106 135 €
Provision réglementée pour renouvellement des Immob				
Autres Provisions réglementées	470 212 €			470 212 €
Provisions pour risques				
Autres provisions pour risques	58 388 €	62 097 €		120 485 €
Provisions pour charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	4 217 286 €	102 724 €		4 320 010 €
Provisions pour travaux	121 535 €		-22 215 €	99 320 €
Total	4 973 556 €	164 821 €	-22 215 €	5 116 162 €

4.8 Provision pour risques et charges

4.8.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	4 320 010 €		4 320 010 €
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Les engagements pour les indemnités départ à la retraite sont de 4 320 K€ au 31/12/2025 contre 4 217 K€ au 31/12/2024 et sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

- Taux moyen de charges sociales de l'ensemble des établissements
- Table des indemnités de départ selon la convention collective en vigueur
- Age de départ à la retraite fixé à 64 ans
- Taux d'augmentation de la valeur du point de 0.734 %
- Taux de rotation de 4.66 %
- Taux d'actualisation de 3.40 %
- Durée résiduelle d'activité moyenne de 17.89 ans
- Des statistiques propres, pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

		31/12/2024	31/12/2025
G= B-C	Evolution de l'engagement IDR à hypothèse actuarielles constante = Dotation / Reprise	82 508	180 174
E=10%*C	Evaluation du corridor 10% de la PIDR N = Pas d'écriture	312 098	312 098
J=D+I	Ecart actuariel (Non comptabilisé N-1 + nouvel écart actuariel de l'exercice)	-1 138 348	-1 270 072
F= J-E	Ecart actuariel Hors Corridor	-826 250	-957 975
K	Durée résiduelle d'activité	18,60	17,89
H=(I-E)/K	Excédent du corridor à étaler/sur la durée de vie moyenne restante (ds notre ex 10 ans)	-64 863	-77 450
J-H	Ecart actuariel à la fin de l'exercice	-1 073 485	-1 192 622
G+H	Dotation/reprise de la variation PIDR à comptabiliser avec méthode du corridor	17 645	102 724

4.9 Dettes

4.9.1 Emprunts et autres dettes assimilés

Emprunts	Montant
Montant des emprunts au 31/12/N-1	9 010 818 €
Capital remboursé au cours de l'année	-1 459 422 €
Nouveaux emprunts engagés	638 884 €
Intérêts courus au 31/12/N	10 852 €
Montant des emprunts au 31/12/N	8 201 133 €

	Montant
Capital restant - 1 an <i>dont intérêts courus</i>	1 333 347 € 10 852 €
Capital restant de + 1 an à 5 ans	3 888 346 €
Capital restant + 5 ans	2 979 439 €
Total Capital restant dû	8 201 132 €

4.10 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres Immobilisations financières	614 790		614 790
Créances de l'actif circulant :			
Clients , Adhérents, usagers et comptes ra	1 985 225	1 985 225	
Clients et comptes rattachés	978 415	726 197	252 218
Autres créances	747 826	747 826	
Charges constatées d'avance	323 594	163 421	160 173
TOTAL CREANCES	4 649 851	3 622 669,66	1 027 181
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice		
	Remboursement obtenus en cours d'exercice		

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A + D' 1 AN ET 5 ANS AU PLUS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires (2)				
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits	8 201 132 €	1 333 347 €	3 888 346 €	2 979 439 €
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 278 565 €	2 278 565 €		
Dettes fiscales et sociales	8 859 787 €	8 859 787 €		
Dettes sur immob et comptes rattachés	969 852 €	969 852 €		
Autres dettes	898 958 €	379 354 €	172 360 €	148 620 €
Produits constatés d'avance	20 022 €	20 022 €		
TOTAL DETTES	21 228 316 €	13 840 928 €	4 060 706 €	3 128 059 €
(2)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	638 884 €		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 459 422 €		

5 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés) ;
- Présentation des charges (aides financières, reports en fonds dédiés) ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

5.1 Résultats économiques

Résultats économiques	Montant
Gestion Contrôlée	1 752 350 €
Gestion Propre	1 184 907 €
TOTAL Général APEI	2 937 258 €

5.2 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux

Les établissements ci-dessus regroupés « Gestion Contrôlée » sont sous contrôle de tiers financeur.

5.3 Produits du compte de résultat

5.3.1 Ventes de biens et de services

Les ventes de biens et services peuvent être ainsi détaillées : elles concernent principalement les activités commerciales des E.S.A.T et de l'Entreprise Adaptée.

5.3.2 Produits de tiers financeurs

5.3.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

5.3.2.1.1 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

5.3.2.1.2 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention (Obtention N)	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics		39 218 086 €	10 529 979 €		
Subvention d'exploitation	96 373 €		3 277 €		203 037 €
Subvention d'investissement		138 829 €	250 000 €		

Concours et Subventions	Montant
Concours publics et subventions (Aides aux postes)	8 237 350 €
Subventions d'exploitation et participations	302 687 €
Total	8 540 037 €

5.3.2.2 Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable

5.3.2.3 Ressources liées à la générosité du public

5.3.2.3.1 Dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend notamment

- Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.
- Le montant total des abandons de frais par les bénévoles s'élève à 803 €.

5.3.2.3.2 Legs, donations, assurance vie

Non concerné sur l'exercice.

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	

5.3.2.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui s'exerce au sein d'une structure organisée.

Ce poste n'a pas été valorisé car il semble non significatif au vu de la masse salariale de l'Association.

5.3.2.2 Mises à disposition gratuite de biens ou locaux

Non significatif

5.3.2.3 Honoraires des commissaires aux comptes

	KPMG
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	36 612 €
— Au titre d'autres prestations	480 €
— Honoraires totaux	37 092 €

6 Informations relatives à la fiscalité

6.1 Informations relatives au régime fiscal

IS sur revenus de placements immobiliers.

6.2 Impôt sur les bénéfices

6.2.1 Ventilation de l'origine de l'IS

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)	Résultat sur revenus de placements
Résultat avant impôts (Base d'imposition)			425 204 €
Impôts : - au taux de 15 %			345 €
Impôts : - au taux de 24 %			101 496 €
- sur PVL			
Résultat après impôts (Montant Impôt IS)			101 842 €

7 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

7.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, en application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations versés aux 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas communiqué dans la mesure où cette information reviendrait à fournir des renseignements à caractère individuel.

Informations relatives à l'effectif

L'effectif salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Physique
Cadres	111,00
Agents de maîtrise et Techniciens	651,00
Employés	
Ouvriers	49,00
Total	811,00

L'effectif total salarié de l'entité au 31/12 se décompose ainsi :

A.P.E.I du Valenciennois	Total général CDD + CDI	
	Nombre personnes	Nombre ETP
Total APEI	811	760,66
Travailleurs ESAT	642	555,54

• Recrutement en 2025 :

85 personnes physiques réparties comme suit :

Services généraux	12
Service éducatif	31
Professionnels Travail adapté et protégé	5
Chefs de service et Directeurs	3
Service administratif	9
Paramédicaux dont Psychologues et I	25

9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1 Engagements financiers donnés et reçus

1 / Engagements donnés :

- **Garantie :**

Garantie à hauteur de 430 000 € par le biais d'un compte sur livret (2017) auprès de la Société Générale pour un emprunt de 860 000 € sur 15 Ans en vue des travaux d'extension de l'ESAT Ateliers Watteau à Bruay sur Escaut. Echéance 2029.

Garantie à hauteur de 100 000 € par le biais d'un compte sur livret (2017) auprès de la Société Générale pour un emprunt de 200 000 € sur 15 Ans en vue des travaux d'extension de l'ESAT Ateliers Watteau à Bruay sur Escaut. Echéance 2029.

2 / Engagements reçus :

- **Cautions et garanties obtenues :**

Garantie du Département du Nord du 27 Septembre 2024 à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt de 3 007 470 € souscrit par l'APEI auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de prêt N°157300 constitué de 2 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition en VEFA de 37 logements et 37 places/lits situés 99 rue Waldeck Rousseau à Anzin. Date de démarrage de remboursement du prêt Mai 2026 et Echéance 2057.

Cautions à hauteur de 100 % du Conseil Général du Nord sur emprunt n° 6502534 renégocié en 2013 par le contrat n°6765150 renégocié en 2020 par le contrat LBP-00009151 : Emprunt 1 792 500 € destiné aux travaux de la MAS « la Bleuse Borne ». La Banque Postale. Echéance 2034.

Garantie à hauteur de 50 % de la ville de Condé sur l'Escaut destiné à la construction de la cuisine de l'IME la Cigogne. Montant de l'emprunt caisse d'épargne 1 351 480 € (débloqué pour 977 571 € au 31/12/2006) renégocié en 2020 par le contrat LBP-00009213 Echéance 2032.

Garantie à hauteur de 100 % de la ville de Bruay sur l'Escaut destiné à la construction de l'ESAT Watteau. Montant de l'emprunt crédit coopératif 1 258 000 €. Echéance 2026.

Garantie à hauteur de 100 % de la ville de Marly destiné aux travaux de réhabilitation du SESSAD. Montant de l'emprunt caisse d'épargne 288 300 €. Echéance 2031.

Garantie à hauteur de 100 % de la ville de Bruay sur l'Escaut destiné à la construction de l'ESAT Watteau. Montant de l'emprunt BNP 950 000 €. Echéance 2027.

Garantie à hauteur de 30% souscrite auprès de la Sogecef pour un emprunt caisse d'épargne de 993 000 € destiné au financement des travaux de réhabilitation de l'IME la Cigogne. Echéance 2034.

Garantie à hauteur de 1 373 737.20 € auprès de l'UDAPEI ainsi qu'une garantie de 915 824.80 € auprès du FGMOSS pour un emprunt PLS crédit coopératif de 2 289 562 € destiné au financement de la construction du FAM du Chemin Vert à Hergnies. Echéance 2040.

Garantie à hauteur de 826 000 € auprès du Département du Nord pour un emprunt CDC de 826 000 € destiné au financement de la construction du FAM du Chemin Vert à Hergnies. Echéance 2040.

10 Information sur l'absence d'obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Notre entité n'est pas soumise aux obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public visant les associations, fondations, fonds de dotation faisant appel à la générosité du public percevant des dons pour un montant supérieur à 153K€.